Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

> Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE Nº 2024-12

1 – COMMANDE PUBLIQUE 1.1 – Marchés publics

Le Maire,

- VU, Le Code Général des Collectivités Locales,
- VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,
- VU, le devis n°VP316410 de COMAT & VALCO, pour une table de pique-nique, pour un montant de 2 130,00 € HT (2 556,00€ TTC) ;

DECIDE

Article 1er:

d'accepter et signer le devis n°VP316410 de COMAT & VALCO, pour une table de piquenique version rallongée pour personne à mobilité réduite, pour un montant de 2 130,00 € HT (2 556,00€ TTC);

Article 2:

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses d'investissement, à l'opération 167, article 2181 « installations générales - agencements et aménagements divers ».

Fait à Saint-Germain/Ay, Le 05 Avril 2024, Le Maire,

Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le

 informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.